


4 FORMULES POUR VOTRE PROTECTION

Les remboursements de la MGAS sont exprimés soit en pourcentage de la Base de Remboursement du Régime Obligatoire **en incluant la part de celui-ci**, soit en euros par année civile et par bénéficiaire sauf mention contraire. Les remboursements sont versés dans la limite des frais réels engagés et dans les conditions et limites définies dans la Notice d'Information. Les formules Base, Niveau 1, Niveau 2, Niveau 3 sont solidaires et responsables ; elles répondent aux exigences de la réglementation relative aux contrats solidaires et responsables (articles L 871-1 et R 871-2 du code de la Sécurité Sociale). **Les prestations entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2021.**

 SOINS COURANTS	Base ⁽¹⁾	Niveau 1 ⁽¹⁾	Niveau 2 ⁽¹⁾	Niveau 3 ⁽¹⁾
Honoraires médicaux				
Consultations et visites des généralistes OPTAM / OPTAM -CO ⁽²⁾	100 %	100 %	140 %	140 %
Consultations et visites des généralistes non OPTAM / OPTAM -CO ⁽²⁾	100 %	100 %	120 %	120 %
Consultations et visites des spécialistes OPTAM / OPTAM -CO ⁽²⁾	100 %	130 %	160 %	200 %
Consultations et visites des spécialistes non OPTAM / OPTAM -CO ⁽²⁾	100 %	110 %	140 %	180 %
Actes techniques médicaux OPTAM / OPTAM -CO ⁽²⁾	100 %	100 %	120 %	120 %
Actes techniques médicaux non OPTAM / OPTAM -CO ⁽²⁾	100 %	100 %	100 %	100 %
Actes de radiologie et d'imagerie OPTAM / OPTAM -CO ⁽²⁾	100 %	130 %	140 %	160 %
Actes de radiologie et d'imagerie non OPTAM / OPTAM -CO ⁽²⁾	100 %	110 %	120 %	140 %
Ostéodensitométrie non prise en charge par le RO	50 €	50 €	50 €	50 €
Honoraires paramédicaux				
Honoraires des auxiliaires médicaux et des sages-femmes	100 %	100 %	120 %	120 %
Téléconsultations				
Téléconsultations non prises en charge par le RO (par année civile) Service SantéClair	5	5	5	5
Analyses et examens de laboratoire				
Analyses et examens de laboratoires	100 %	100 %	120 %	140 %
Médicaments				
Médicaments à Service Médical Rendu majeur ou important (pris en charge à 65 %)	100 %	100 %	100 %	100 %
Médicaments à Service Médical Rendu modéré (pris en charge à 30 %)	30 %	100 %	100 %	100 %
Médicaments à Service Médical Rendu faible (pris en charge à 15 %)	15 %	100 %	100 %	100 %
Médicaments et contraceptifs non pris en charge par le RO ⁽³⁾ (sur prescription médicale et par année civile)	-	40 €	50 €	60 €
Matériel médical				
Orthèses	100 %	200 %	250 %	300 %
Pansements, accessoires, petit appareillage, orthopédie	100 %	135 %	150 %	200 %
Autres équipements non pris en charge par le RO (par année civile) ⁽⁴⁾	-	25 €	50 €	75 €
Prothèse capillaire (par prothèse et par année civile) ⁽⁵⁾	150 €	500 €	500 €	500 €
Prothèse mammaire (par prothèse et par année civile) ⁽⁵⁾	350 €	600 €	600 €	600 €
Grand appareillage dont véhicule pour personnes atteintes d'un handicap	100 %	200 %	250 %	300 %

1. Les remboursements tiennent compte de la part remboursée par le RO et le Régime Complémentaire (RC). 2. Les options de pratiques tarifaires maîtrisées (OPTAM ou OPTAM-CO) sont un dispositif par lequel les médecins s'engagent à pratiquer des dépassements d'honoraires modérés. **La prise en charge des dépassements d'honoraires des praticiens non signataires de l'OPTAM ou de l'OPTAM-CO sera inférieure de 20 % à celle des médecins signataires, sauf mentions contraires et une prise en charge minimum imposée par la réglementation sans pouvoir dépasser 200 % de la base de remboursement.** 3. Sur présentation de la prescription médicale accompagnée de la facture détaillée et acquittée de la pharmacie - A l'exclusion des produits de parapharmacie. 4. Tout appareillage prescrit non pris en charge par le RO. 5. Le forfait inclut le ticket modérateur.



HOSPITALISATION (6)

Forfait journalier hospitalier

Forfait journalier (sans limitation de durée)

Frais réels Frais réels Frais réels Frais réels

Honoraires

Honoraires des praticiens OPTAM / OPTAM-CO (2)

100 % 150 % 200 % 300 %

Honoraires des praticiens non OPTAM / OPTAM-CO (2)

100 % 130 % 180 % 200 %

Fécondation in vitro non prise en charge par le RO (par acte)

85 € 85 € 85 € 85 €

Frais de séjour (sans limitation de durée)

100 % 100 % 150 % 180 %

Participation forfaitaire pour les actes lourds

Frais réels Frais réels Frais réels Frais réels

Frais liés à l'hébergement

Chambre individuelle (par jour)

Ambulatoire

- 15 € 25 € 25 €

Médecine, chirurgie et maternité (sans limitation de durée)

- 40 € 55 € 70 €

Psychiatrie (dans la limite de 60 jours par année civile)

- 30 € 50 € 60 €

Soins de suite et de réadaptation (dans la limite de 90 jours par année civile)

- 20 € 40 € 50 €

Autres frais liés à l'hébergement

-

Forfait télévision (par jour)

- 2 € 3 € 5 €

Frais d'accompagnant (par jour) (7)

25 € 30 € 35 € 35 €

Cagnotte de 100€ par année civile, cumulable chaque année jusqu'à 500€

(Chambre particulière, lits et repas d'accompagnant, frais de TV, wifi)

Voir Notice d'information

- Inclus Inclus Inclus



PRÉVENTION ET MÉDECINE DOUCE

Prévention

Vaccins pris en charge par le RO (par année civile)

100 % 100 % 100 % 100 %

Vaccins non pris en charge par le RO (sur prescription médicale)

- Frais réels Frais réels Frais réels

Sevrage tabagique pris en charge par le RO

100 % 100 % 100 % 100 %

Substituts nicotiques non pris en charge par le RO (8)
(sur prescription médicale et par année civile)

- 200 € 225 € 250 €

Actes de prévention (prévus par la législation sur le contrat responsable) (9)

100 % 100 % 100 % 100 %

Amniocentèse non prise en charge par le RO (par année civile)

- 65 € 80 € 100 €

Caryotype foetal non pris en charge par le RO (par année civile)

- 120 € 135 € 150 €

Prévention de l'asthme et des allergies : achat d'équipement
(housse anti-acarienne, purificateur d'air...) sur prescription médicale. Forfait tous les 3 ans

100 € 100 € 100 € 100 €

Bilan de santé visuel, bilan auditif, bilan dentaire

Inclus dans Santéclair (sur votre espace adhérent mgas.fr)

Médecine douce et coaching

Pédicure, podologue, psychologue, psychothérapeute, psychomotricien, ostéopathe, chiropracteur, diététicien, nutritionniste, acupuncture, étiopathie, shiatsu, reflexologie, sophrologie, phytothérapie, naturopathie, microkinésithérapie (10)

- 100 € 120 € 140 €

Coaching : Linecoaching pour la nutrition et Therasomnia pour le sommeil

Inclus dans Santéclair (sur votre espace adhérent mgas.fr)

6. Sont exclues les dépenses liées à des hospitalisations non prises en charge par le RO et celles des établissements médico-sociaux, tels que les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) ou les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et Maison d'enfant à caractère sanitaire (MECS). **7.** Pour accompagner un enfant de moins de 16 ans, ou un enfant handicapé quel que soit son âge, ou une personne de plus de 70 ans. Uniquement pour le lit accompagnant et les repas servis à l'hôpital ou en clinique (**frais de transport exclus**). **8.** Sur présentation d'une prescription médicale accompagnée de la facture détaillée et acquittée de la pharmacie/parapharmacie. A l'exclusion de la cigarette électronique et des séances d'hypnose. **9.** Conformément à la législation sur le contrat responsable, en référence aux L.871-1 et R.871-2 du Code de la Sécurité sociale. **10.** Forfait annuel pour l'ensemble des spécialités - Praticiens diplômés de la discipline et titulaire d'un numéro Adeli ou RPPS (lorsque applicable pour la spécialité).

**100% SANTÉ**

Soins et prothèses «100% Santé» sans reste à charge depuis le 1^{er} janvier 2020.
Remboursement intégral (RO + RC) des soins et prothèses concernés à hauteur des Honoraires Limite de Facturation (HLF). ⁽¹²⁾

Soins hors 100% Santé

Soins dentaires, consultations et soins conservateurs ou chirurgicaux remboursables par la Sécurité sociale réalisés par un médecin stomatologue ayant adhéré à une option de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM ou OPTAM-CO) ⁽²⁾ ou par un chirurgien-dentiste	100 %	100 %	120 %	140 %
Soins dentaires, consultations et soins conservateurs ou chirurgicaux remboursables par la Sécurité sociale réalisés par un médecin stomatologue n'ayant pas adhéré à une option de pratique tarifaire maîtrisée (non OPTAM ou OPTAM-CO) ⁽²⁾	100 %	100 %	100 %	120 %
Inlay, Onlay	100 %	150 %	200 %	250 %
Parodontologie non prise en charge par le RO (par année civile)	-	250 €	300 €	400 €

Prothèses hors 100% Santé - Dans la limite des HLF ⁽¹³⁾**Prestations prises en charge par le RO**

Inlay-core	100 %	120 %	150 %	200 %
Prothèse dentaire	100 %	250 %	300 %	350 %
Rebasage, réparation, adjonction, renfort	100 %	100 %	100 %	100 %
Dépassement sur rebasage, réparation, adjonction, renfort (par année civile)	-	200 €	200 €	200 €

Prestations non prises en charge par le RO

Prothèse transitoire (par prothèse)	-	30 €	50 €	50 €
Prothèse fixe (par prothèse)	-	150 €	300 €	430 €

Orthodontie**Prestations prises en charge par le RO**

Traitement d'orthodontie	125 %	250 %	350 %	400 %
1 ^{ère} année de contention	100 %	250 %	250 %	250 %
2 ^{ème} année de contention et autres soins d'orthodontie	100 %	250 %	250 %	250 %

Prestations non prises en charge par le RO

Traitement ou 1 ^{ère} année de contention (par semestre)	70 %	350 €	350 €	450 €
---	------	-------	-------	-------

Implantologie

Couronne sur implant prise en charge par le RO	100 %	300 %	350 %	400 %
Actes d'implantologie pris en charge par le RO	100 %	100 %	100 %	100 %
Implant racine pris en charge ou non par le RO (maximum 2 implants par année civile) ^{(14) (15)}	100 %	450 €	650 €	800 €

11. Seuls les actes figurant dans la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) sont pris en charge. Pour l'orthodontie, seuls les actes figurant à la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) sont pris en charge. 12. Le 100% Santé vous permet d'accéder à une offre sans reste à charge pour certaines prestations en dentaire, optique et pour les aides auditives. Cette réforme est définie par décret et a débuté depuis le 1^{er} janvier 2020. Si vous ne souhaitez pas bénéficier des prestations comprises dans ces paniers, les remboursements se feront selon le niveau de garanties que vous avez choisi. 13. En dehors du panier 100% Santé, il existe deux autres paniers de soins dans le domaine dentaire : le panier à tarifs modérés et le panier à tarifs libres. Pour les prestations dentaires à tarifs modérés, les remboursements se feront dans la limite des Honoraires Limite de Facturation (HLF). Pour plus d'informations, voir la page dédiée au dispositif 100% Santé. 14. Pour l'implantologie et les soins prothétiques non remboursés, le calcul s'effectue sur la base reconstituée telle que définie dans la CCAM dentaire. À l'exclusion des actes ne comportant pas de base. 15. Par implant racine à l'exclusion du pilier implantaire et de tout autre accastillage.



OPTIQUE

Base⁽¹⁾Niveau 1⁽¹⁾Niveau 2⁽¹⁾Niveau 3⁽¹⁾

100% SANTÉ

Équipement «100% Santé» sans reste à charge depuis le 1^{er} janvier 2020.Remboursement intégral (RO + RC) d'un équipement optique à hauteur des prix limites de vente.⁽¹²⁾

Avec l'OffreClair, je peux bénéficier d'avantages complémentaires : montures Origine France Garantie, choix élargi de montures (80 au lieu de 17 dans le 100% Santé) et verres de marque amincis chez les opticiens du réseau Santéclair.

Équipement enfants -16 ans hors 100% Santé (tarifs libres)⁽¹⁶⁾

Monture	100 %	45 €	65 €	80 €
Verre unifocal simple	100 %	35 €	50 €	70 €
Verre unifocal complexe	100 %	85 €	90 €	100 €
Verre multifocal ou progressif complexe	100 %	95 €	100 €	110 €
Verre multifocal ou progressif très complexe	100 %	100 €	110 €	120 €

Équipement adultes + 16 ans hors 100% Santé (tarifs libres)⁽¹⁶⁾

Monture	30 €	50 €	70 €	90 €
Verre unifocal simple	25 €	25 €	40 €	45 €
Verre unifocal complexe	85 €	85 €	100 €	125 €
Verre multifocal ou progressif complexe	85 €	85 €	100 €	125 €
Verre multifocal ou progressif très complexe	85 €	115 €	150 €	170 €

Suppléments

Suppléments optique	100%	120%	150%	200%
---------------------	------	------	------	------

Lentilles

Lentilles de contact prescrites et prises en charge par le RO (par année civile) ⁽¹⁷⁾	100 €	140 €	160 €	180 €
Lentilles de contact prescrites et non prises en charge par le RO (par année civile) ⁽¹⁷⁾	100 €	140 €	160 €	180 €

Autres soins

Chirurgie réfractive non prise en charge par le RO (par oeil et par année civile)	-	250 €	350 €	450 €
---	---	-------	-------	-------



AIDES AUDITIVES

Base⁽¹⁾Niveau 1⁽¹⁾Niveau 2⁽¹⁾Niveau 3⁽¹⁾

100% SANTÉ

Équipement «100% Santé» sans reste à charge, à partir du 1^{er} janvier 2021.Remboursement intégral (RO + RC) d'une prothèse auditive par oreille tous les 4 ans, à hauteur des prix limites de vente.⁽¹²⁾



Bilan acoustique du nouveau né non pris en charge par le RO	23 €	23 €	23 €	23 €
---	------	------	------	------

Aides auditives hors 100% santé

Aides auditives pour les moins de 21 ans et les plus de 21 ans atteints de cécité hors 100% santé (par oreille et tous les 4 ans) - Le forfait en euros intègre le remboursement du RO et de la MGAS ⁽¹⁸⁾	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €
Aides auditives pour les 21 ans et plus hors 100% santé (par oreille et tous les 4 ans) Le forfait en euros intègre le remboursement du RO et de la MGAS ⁽¹⁸⁾	400 €	600 €	700 €	800 €
Accessoires et piles pris en charge par le RO	100 %	170 %	185 %	200 %

16. Remboursement sous déduction du RO. Le renouvellement de la prise en charge d'un équipement (monture + 2 verres) ne peut intervenir avant une période de 2 ans selon la date de délivrance de l'équipement précédent à l'exception des cas pour lesquels un renouvellement anticipé est prévu dans la liste mentionnée à l'article 165-1 du code de la Sécurité Sociale, notamment pour les enfants de moins de 16 ans et en cas d'évolution de la vue. 17. À l'exclusion des produits d'entretien, accessoires et lentilles de couleur non correctrices. 18. Remboursement sous déduction du RO.

AUTRES PRESTATIONS		Base ⁽¹⁾	Niveau 1 ⁽¹⁾	Niveau 2 ⁽¹⁾	Niveau 3 ⁽¹⁾
Cures thermales prises en charge par le RO					
Honoraires et forfait		-	100 %	100 %	100 %
Frais d'hébergement		-	230 €	230 €	230 €
Frais de transport pris en charge par le RO		-	100 %	100 %	100 %
Autres					
Frais de transport pris en charge par le RO		100 %	100 %	100 %	100 %
Allocation Naissance		-	155 €	155 €	155 €

TRANQUILLITÉ		Base ⁽¹⁾	Niveau 1 ⁽¹⁾	Niveau 2 ⁽¹⁾	Niveau 3 ⁽¹⁾
MGAS complément frais de soins					
En cas d'accident de travail, d'accident de service ou d'agression, dans le cadre de votre activité professionnelle (médecine douce, dépassements d'honoraires, prothèses dentaires, chambre particulière) ⁽¹⁹⁾					
Tranquil'Exam					
Allocation en cas de redoublement ou de réinscription à un concours consécutif à un événement ayant eu lieu dans les 15 jours qui précèdent l'examen ou le concours (hospitalisation de plus de 3 jours, décès d'un proche...) ⁽¹⁹⁾					
Tonus santé					
Sur prescription, ou dans tous les centres partenaires Siel Bleu, participation à votre abonnement à une activité sportive					
					
Isanté					
En partenariat avec Ihealth, participation à l'achat d'un dispositif médical ou produit de bien-être pour faciliter mon quotidien (balances et bracelets d'activité et de sommeil connectés, tensiomètres, oxymètre de pouls, glucomètres connectés)					
					

ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE SANTÉ ⁽²⁰⁾		Base ⁽¹⁾	Niveau 1 ⁽¹⁾	Niveau 2 ⁽¹⁾	Niveau 3 ⁽¹⁾
Information, prise en charge de la phase amiable, du contentieux et du suivi des dossiers pour des litiges mettant en cause un professionnel de santé exerçant dans le domaine médical ou paramédical (médecin généraliste ou spécialiste, chirurgien-dentiste, pharmacien, infirmier, kinésithérapeute, ...), un établissement de santé ou un organisme de protection sociale.					
Franchise de 230 € et prise en charge jusqu'à 20 000 €					
		Incluse	Incluse	Incluse	Incluse

Avec la MGAS, vous bénéficiez de soins de santé à moindre coût grâce au réseau

ainsi que des services d'assistance avec 

Pour plus de détails, contactez votre conseiller.



19. Les prestations versées au titre de l'action sociale sont soumises à appréciation et au contrôle de la commission d'action sociale de la MGAS. Détails et conditions à la notice du contrat.

20. Selon les conditions et limites de la notice du contrat disponible sur mgas.fr.